



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

**N° 088 / 2024  
DU 23 JUILLET 2024**

### TRANSFERT DES POUVOIRS DE LA POLICE SPÉCIALE DE LA PUBLICITÉ DU MAIRE – RENONCEMENT À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 portant sur le transfert automatique de la police de la publicité aux établissements publics à fiscalité propre,

Vu l'article L581-3-1 du code de l'environnement relatif à l'exercice de la police de publicité,

Considérant l'arrêté N° 91 / 2024 en date du 7/06/2024 de la commune de Laval s'opposant au transfert de pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI,

Considérant l'arrêté N° A 0-8/2024 en date du 13/05/2024 de la commune de Montflours s'opposant au transfert de pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI,

Considérant l'arrêté N° ARR\_2024\_0131 en date du 21/06/2024 de la commune de Saint-Berthevin s'opposant au transfert de pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI,

Considérant l'arrêté N° 2024-JUIN-02 en date du 24/06/2024 de la commune de L'Huisserie s'opposant au transfert de pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI,

Considérant l'arrêté N° 2024-DIV-16 en date du 12/06/2024 de la commune de Louverné s'opposant au transfert de pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI,

Qu'étant donné l'opposition d'au moins une commune au transfert de compétence, Laval Agglomération a la possibilité de renoncer à l'exercice de la police de la publicité,

### ARRÊTE

#### Article 1er

Le Président de Laval Agglomération décide de renoncer aux pouvoirs de police administrative spéciale, en matière de publicité extérieure, d'autorisations d'enseignes et de pré-enseignes, ainsi que leur contrôle. Ceux-ci demeurent donc de la compétence de chacun des Maires des communes membres de Laval Agglomération.

#### Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des communes de Laval Agglomération. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Florian Bercault  
Maire de la commune de Laval  
Le :

Notifié à André Delofosse,  
Maire de la commune de  
Montflours  
Le :

Notifié à Yannick Borde,  
Maire de la commune de  
Saint-Berthevin  
Le :

Notifié à Jean-Pierre Thiot,  
Maire de la commune de  
L'Huisserie  
Le :

Notifié à Sylvie Vielle,  
Maire de la commune de  
Louvigné  
Le :

Notifié à Sébastien Destais  
Maire de la commune de  
Ahuillé  
Le :

Notifié à Christian Lefort  
Maire de la commune de  
Argentré  
Le :

Notifié à Anthony Roullier  
Maire de la commune de  
Beaulieu-sur-Oudon  
Le :

Notifié à Gwénaél Poisson  
Maire de la commune de  
Bonchamp-lès-Laval  
Le :

Notifié à François Berrou  
Maire de la commune de  
Le Bourneuf-la-Forêt  
Le :

Notifié à Damien Richard  
Maire de la commune  
Bourgon  
Le :

Notifié à Jean-Louis Deulofeu  
Maire de la commune de  
La Brûlatte  
Le :

Notifié à Loïc Broussey  
Maire de la commune de  
Châlons-du-Maine  
Le :

Notifié à Patrick Péniguel  
Maire de la commune de  
Changé  
Le :

Notifié à Isabelle Fougeray  
Maire de commune de  
La Chapelle-Anthenaise  
Le :

Notifié à Jérôme Allaire  
Maire de la commune de  
Entrammes  
Le :

Notifié à Annette Chesnel  
Maire de la commune de  
Forcé  
Le :

Notifié à Nicole Bouillon  
Maire de la commune de  
Le Genest-Saint-Isle  
Le :

Notifié à Nicolas Deulofeu  
Maire de la commune de  
La Gravelle  
Le :

Notifié à Bernard Bourgeois  
Maire de la commune de  
Loiron-Ruillé  
Le :

Notifié à Hervé Lhotellier  
Maire de la commune de  
Launay-Villiers  
Le :

Notifié à Christine Dubois  
Maire de la commune de  
Louvigné  
Le :

Notifié à Gérard Travers  
Maire de la commune de  
Montigné-le-Brillant  
Le :

Notifié à Vincent Paillard  
Maire de la commune de  
Montjean  
Le :

Notifié à Mickaël Marquet  
Maire de la commune de  
Nuillé-sur-Vicoïn  
Le :

Notifié à Éric Morand  
Maire de la commune de  
Olivet  
Le :

Notifié à David Cardoso  
Maire de la commune de  
Parné-sur-Roc  
Le :

Notifié à Fabien Robin  
Maire de la commune de  
Port-Brillet  
Le :

Notifié à Louis Michel  
Maire de la commune de  
Saint-Cyr-le-Gravelais  
Le :

Notifié à Marcel Blanchet  
Maire de la commune de  
Saint-Germain-le-Fouilloux  
Le :

Notifié à Olivier Barré  
Maire de la commune de  
Saint-Jean-sur-Mayenne  
Le :

Notifié à Dominique Gallacier  
Maire de la commune de  
Saint-Ouën-des-Toits  
Le :

Notifié à Michel Paillard  
Maire de la commune de  
Saint-Pierre-la-Cour  
Le :

Notifié à Michel Rocherullé  
Maire de la commune de  
Soulgé-sur-Ouette  
Le :